

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'évolution des actifs nets	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Tableau consolidé des charges	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société de la francophonie manitobaine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de la francophonie manitobaine (la société), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023 et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets, l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2023 ainsi que de ses résultats d'opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

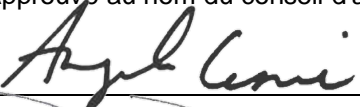
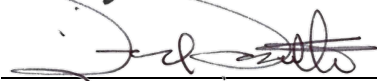
Winnipeg (Manitoba)
Le 26 septembre 2023

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	192 066	1 683 086
Subventions à recevoir	521 243	123 063
Débiteurs et intérêts courus	106 438	79 390
Frais payés d'avance	92 694	54 775
	912 441	1 940 314
Placements affectés (note 3)	418 703	408 453
Fonds en fiducie	803 126	491 085
Immobilisations (note 4)	179 802	202 378
	2 314 072	3 042 230
 Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	116 152	514 218
Subventions et produits reportés (note 6)	418 932	1 060 932
	535 084	1 575 150
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)	59 986	66 589
Dépôts pour demandes de réfugiés	803 126	491 085
Incitatifs relatifs à un bail (note 8)	19 659	22 434
	1 417 855	2 155 258
 Engagements (note 9)		
Actifs nets		
Affectations d'origine interne		
Fonds de capital	529 917	519 662
Investis en immobilisations	119 816	135 788
Non affectés	246 484	231 522
	896 217	886 972
	2 314 072	3 042 230

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 _____ administrateur
 _____ administrateur

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars				2023	2022
	Fonds de capital	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes, au début de l'exercice	519 662	135 788	231 522	886 972	853 665
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	10 255	(15 972)	14 962	9 245	33 307
Soldes, à la fin de l'exercice	529 917	119 816	246 484	896 217	886 972

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Octrois et subventions		
Entente Canada-Manitoba	145 000	145 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	5 136 649	3 774 770
Entente Manitoba - Éducation et formation	71 133	68 629
Justice Manitoba	59 124	94 213
Fondation communautaire du Canada	-	107 000
Patrimoine canadien		
Subvention de base	834 797	836 971
Web Ouest	2 302 178	773 431
Autres projets	263 527	263 527
Produits d'autofinancement		
Intérêts	73 240	12 394
Autres	153 925	349 681
	9 039 573	6 425 616
 Charges (voir tableau)		
Développement rural franco-manitobain	180 471	263 278
Communautaire (233-ALLÔ)	279 864	266 921
Politique-juridique	749 095	950 472
Promotion et communication	181 176	171 204
Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)	4 578 871	3 178 714
RIF MB, RIFA & CFA	758 673	788 289
Web-Ouest	2 302 178	773 431
	9 030 328	6 392 309
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	9 245	33 307

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	9 245	33 307
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	122 271	98 257
Incitatifs relatifs à un bail	(2 775)	(2 775)
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(106 298)</u>	<u>(82 284)</u>
	22 443	46 505
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(398 180)	(34 664)
Débiteurs et intérêts courus	(27 048)	(37 843)
Frais payés d'avance	(37 919)	13 065
Créditeurs et frais courus	(398 066)	135 142
Subventions et produits reportés	<u>(642 000)</u>	<u>675 221</u>
	<u>(1 480 770)</u>	<u>797 426</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement		
Changement net des placements	(10 250)	(9 807)
Achat d'immobilisations	(99 696)	(30 806)
Subventions reçues pour l'achat d'immobilisations	<u>99 696</u>	<u>30 806</u>
	<u>(10 250)</u>	<u>(9 807)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse pour l'exercice	(1 491 020)	787 619
Encaisse, au début de l'exercice	<u>1 683 086</u>	<u>895 467</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>192 066</u>	<u>1 683 086</u>

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Objectif de l'organisation

La Société de la francophonie manitobaine (« la société »), porte-parole officielle de la communauté franco-manitobaine, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci. De concert avec ses partenaires, elle planifie et facilite le développement global de la collectivité et en fait la promotion.

L'organisme est constitué en corporation dans la province du Manitoba selon le projet de Loi 31. La société est un organisme de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu et est exempté d'impôt selon l'article 149 de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Entité contrôlée

La société contrôle l'Accueil francophone du Manitoba Inc. ("Accueil"). L'Accueil offre de l'aide, des conseils et d'autres services de soutien aux immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile qui en ont besoin. L'Accueil est constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, et est un organisme à but non-lucratif enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La société nomme la majorité des membres du conseil d'administration de l'Accueil; conformément aux statuts de l'Accueil, toutes ses ressources doivent être consacrées à l'avancement de ses activités.

c) Comptabilisation des produits

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts générés par les prêts et placements détenus par le Fonds de capital sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice lorsqu'ils sont à recevoir. Les apports non affectés tels que les produits des ventes d'annonces et les services de secrétariat sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Améliorations locatives	5 ans et 20 ans
Ameublement	5 ans
Automobiles	3 ans
Équipement informatique	3 ans

e) Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail sont présentés comme produits reportés et sont comptabilisés comme réduction de la charge de loyer sur une base linéaire sur la période du bail y compris les périodes de renouvellement du bail soit une période totale de 20 ans (note 8).

f) Fonds de capital

Le conseil d'administration a établi le fonds de capital dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de la société. La société ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisée étant comptabilisé dans l'état des résultats consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état consolidé de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

h) Ventilation des charges

Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages sociaux, le loyer et frais d'entretien, et les charges d'équipement et location, les charges d'impression, timbres, papeterie, et annuaires, ainsi que tous les autres frais découlant directement des activités.

L'affectation des charges aux divers programmes de la société s'effectue en utilisant une méthode d'imputation proportionnelle au niveau d'activités effectuées pour chaque programme telle que convenu avec les bailleurs de fonds dans les ententes de financement.

i) Emploi des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés à l'état de la situation financière consolidé et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date de l'état de la situation financière consolidé ainsi que des montants de produits et de charges imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements affectés

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Dépôts à terme	316 333	308 718
Épargne	89 389	86 942
Parts de surplus	5 776	5 776
	411 498	401 436
Intérêts courus	7 205	7 017
	418 703	408 453

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 1,65 % à 4,55 % (1,65 % à 3,30 % en 2022) qui arrivent à échéance entre août 2023 et mai 2028.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

4. Immobilisations

	2023			2022		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	612 130	532 070	80 060	612 130	476 340	135 790
Ameublement	143 140	79 229	63 911	75 225	60 856	14 369
Automobiles	5 768	5 768	-	5 768	5 768	-
Équipement informatique	326 852	291 021	35 831	295 072	242 853	52 219
	1 087 890	908 088	179 802	988 195	785 817	202 378

5. Marge de crédit

La société détient une marge de crédit ayant un maximum de 150 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel qui est 6,70 % au 31 mars 2023 et est garantie par une convention de marge de crédit et la cession de dépôt pour la somme de 150 000 \$. Au 31 mars 2023, la marge de crédit était inutilisée.

6. Subventions et produits reportés

	2023	2022
	\$	\$
Octrois et subventions		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	68 082	35 515
Patrimoine canadien	725	544 511
Produits d'autofinancement		
Autres	350 125	480 906
	418 932	1 060 932

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	66 589	118 067
Subventions reçues au cours de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	92 475	27 512
Patrimoine canadien	7 221	3 294
Montants amortis dans les résultats de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	(92 380)	(70 118)
Justice Canada	(3 374)	(3 374)
Patrimoine canadien	(10 545)	(8 792)
Solde, à la fin de l'exercice	59 986	66 589

8. Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	22 434	25 209
Montant amorti dans les résultats	(2 775)	(2 775)
Solde, à la fin de l'exercice	19 659	22 434

9. Engagements

La société a plusieurs contrats de location en place pour des locaux, des véhicules et de l'équipement informatique. Les paiements annuels pour les quatre prochains exercices sont comme suit :

2024	217 460 \$
2025	211 040
2026	27 295
2027	23 594

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

10. Dépendance économique

La société dépend des octrois et des subventions des gouvernements pour financer ses activités. La société a conclu une entente avec Patrimoine Canadien pour son financement de base au montant de 1 095 000 \$ par année pour la période du 1 avril 2020 au 31 mars 2023.

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, la société s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a eu aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la société à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, la société n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La société maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun, et elle a accès à une marge de crédit.

12. Projet Web Ouest

La société a signé un accord de contribution le 10 mai 2021 avec le Gouvernement du Canada d'un montant maximal estimé à 3 817 139 \$ dans le cadre du projet "Web Ouest". Ce projet découle d'une initiative conçue et développée par les Productions Rivard de 2015 à 2017 et permettra la diffusion par le Web d'événements d'organismes de la francophonie manitobaine. Cet accord de contribution vise les activités pour la période commençant le 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2024.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Tableau consolidé des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Rural	ALLÔ	Politique	Promotion	Immigration	RIF MB, RIFA & CFA	Web - Ouest	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Amélioration des locaux	-	-	-	-	32 064	-	-	32 064	-
Ameublement et autres	-	5 290	19 958	-	408 880	-	257 229	691 357	242 377
Amortissement	1 078	-	25 439	-	92 380	3 374	-	122 271	98 257
Assurances	-	1 964	2 805	842	9 828	1 384	24 271	41 094	29 140
Audit et service de paie	-	3 141	9 718	1 346	11 600	6 000	-	31 805	28 289
Cotisation	92	15	7 759	-	6 897	19 508	-	34 271	27 225
Cotisation - FCFA	-	-	8 712	-	-	-	-	8 712	6 201
Déplacements	11 557	49	888	210	43 377	4 937	244 494	305 512	69 227
Équipement et location	5 055	11 801	25 093	5 057	178 115	7 162	-	232 283	107 097
Formation	-	-	7 202	-	13 322	600	-	21 124	2 779
Frais bancaires	-	-	2 007	-	-	-	7 244	9 251	2 788
AEI	-	-	-	-	71 133	-	-	71 133	68 629
Impression, timbres, papeterie, et annuaires	546	3 877	3 420	800	39 649	50 973	11 389	110 654	68 967
Loyer et frais d'entretien	3 624	37 510	54 309	16 031	981 003	38 079	42 000	1 172 556	768 506
Personnes ressources	67 487	-	198 921	-	340 954	267 984	1 611 132	2 486 478	1 217 699
Bien dans ma peau, Manitoba 150, Projet des aînés,									
Victimes d'actes criminels	-	-	59 124	-	1 109	-	-	60 233	436 549
Publicité	747	45 995	-	-	15 451	9 162	65 337	136 692	107 775
Représentation et réunions	7 173	163	27 763	208	110 468	11 833	-	157 608	129 497
Salaires et avantages sociaux	81 668	162 392	272 576	154 811	2 177 333	323 284	30 837	3 202 901	2 894 029
Site web	179	2 542	16 113	-	21 336	5 300	-	45 470	25 332
Téléphone et Internet	1 265	5 125	7 288	1 871	23 972	9 093	8 245	56 859	61 946
	180 471	279 864	749 095	181 176	4 578 871	758 673	2 302 178	9 030 328	6 392 309

Rural = Programme développement rural franco-manitobain

Allô = Programme communautaire (233-ALLÔ)

Politique = Programme politique-juridique

Promotion = Programme promotion et communication

Immigration = Programme d'Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)

RIF MB = Réseau en immigration francophone du Manitoba

RIFA = Réseau en immigration francophone de l'Alberta

CFA = Communauté francophone accueillante